

La chronique immobilière

présenté par :



ÉQUIPE KRSTIC
COURTIERS IMMOBILIERS



Le nouveau régime d'union parental

Ce qu'il faut savoir pour la résidence familiale

Le 30 juin dernier, un important changement a été apporté au Code civil du Québec avec l'entrée en vigueur du nouveau régime d'union parental. Ce changement vise à clarifier et à réajuster les règles entourant la résidence familiale en cas de séparation ou de rupture. Si vous êtes parent ou en couple, voici ce que vous devez savoir.

Qu'est-ce que le nouveau régime d'union parental ?

Ce nouveau régime vient remplacer la notion d'union de fait par celle d'union parental, un terme plus précis et adapté aux réalités actuelles. Cette nouvelle législation permet de mieux encadrer la répartition des biens, et notamment la résidence familiale, en cas de séparation.

La résidence familiale : Un point central

Sous ce nouveau régime, la résidence familiale est un bien particulier. Lors d'une séparation, le parent qui reste dans la résidence familiale, même s'il n'en est pas propriétaire, conserve un droit de jouissance temporaire. Cela signifie qu'il peut y demeurer jusqu'à ce qu'une entente soit trouvée, ou qu'une décision soit rendue par un tribunal, même si l'autre parent en détient la propriété.

Le but de cette mesure est de protéger l'équilibre des enfants et d'éviter les bouleversements trop brusques. Ainsi, la résidence familiale devient un bien d'exception dans le cadre d'une séparation.

La vente ou le rachat de la résidence familiale

Dans certains cas, la vente de la résidence familiale ou son rachat par un des parents peut s'avérer nécessaire. Ce processus doit respecter le nouveau cadre juridique tout en prenant en compte les besoins des enfants et des parents.

Le régime d'union parental s'applique-t-il à vous ?

Si vous êtes devenus parents d'un enfant après le 29 juin 2025, ce régime s'applique automatiquement à vous. Cela inclut tant les enfants biologiques que ceux adoptés après cette date. Pour vérifier si ce nouveau cadre légal s'applique à votre situation ou pour obtenir des informations supplémentaires, consultez le site officiel : juridicq.gouv.qc.ca.

Comment s'y retrouver ?

Les nouvelles règles peuvent sembler complexes, surtout en matière de propriété et de partage des biens. Il est donc essentiel de bien comprendre vos droits et les options qui s'offrent à vous.

Faites appel à l'équipe Krstic, courtiers immobiliers d'expérience, pour vous guider. Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner avec professionnalisme dans la vente ou l'achat de votre propriété.

POUR PLUS D'INFO

ÉQUIPE KRSTIC
COURTIERS IMMOBILIERS
438.490.6450
Jennifer Krstic



RE/MAX
ÉVOLUTION
AGENCE IMMOBILIÈRE
450.349.5868
Bureau

